

Image not found or type unknown



Succession en corse : frais de notaire

Par **POGGI Marielle_old**, le **01/12/2007** à **11:17**

bonjour, mon père est décédé en 1998, la succession a été confiée à un notaire qui a cédé son étude à un autre notaire, celui-ci demande un règlement pour [s]réouvrir[/s] le dossier alors que rien n'a été fait : est-ce normal ?